

L'an 2022, le 30 Juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Serge GIRARD

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
42	36	42
		Pour : 42
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Date de la convocation
24 juin 2022

Date d'affichage
01 juillet 2022

**Étaient présents :**

Mme AUBE Annie, M. BAYOU Anthony, M. BLONDEL ANDRE-PIERRE, Mme BRULIN Corinne, M. CARLIERE Frédéric, Mme COZIC Bernadette, M. DELAMARE PASCAL, Mme DHERVILLEZ Pascale, M. DROGUET Jean-Pierre, M. DUBOCAGE Kévin, Mme DURECU ANNIE, M. FLEURY DAVID, M. GERON Michel, Mme GEULIN ISABELLE, M. GIRARD Serge, M. GOUPIL Gervais, Mme GUEROULT CLAIRE, M. JEZEQUEL David, Mme LAVILLE REVET GERALDINE, Mme LECARPENTIER VERONIQUE, Mme LELIEVRE Linda, M. LEROUX Christian, Mme LESAUVAGE HUGUETTE, M. LEVESQUE Jerome, M. MABIRE PASCAL, Mme MURARI BOZEC Marie-Claude, M. NIEPCERON HERVE, M. PAUMELLE René, M. QUESADA ANTONIO, M. RIVOALLAN PIERRE, M. ROSE Marc, Mme SCHUFT Emmanuelle, M. SOLINAS CHRISTIAN, M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme VANIER Pascaline, M. VAUCHEL BENOIT

**Procuration(s) :**

M. LEMESLE MICHEL donne pouvoir à M. BLONDEL ANDRE-PIERRE, Mme MAESEN LYDIE donne pouvoir à M. DUBOCAGE Kévin, M. MOIZAN GERARD donne pouvoir à M. CARLIERE Frédéric, M. BASILLE André donne pouvoir à M. VAUCHEL BENOIT, M. MALO Jean-Claude donne pouvoir à Mme DHERVILLEZ Pascale, M. REMOND FRANCK donne pouvoir à M. MABIRE PASCAL

**Étai(en)t absent(s) :****Étai(en)t excusé(s) :**

M. BASILLE André, M. LEMESLE MICHEL, Mme MAESEN LYDIE, M. MALO Jean-Claude, M. MOIZAN GERARD, M. REMOND FRANCK

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

01 juillet 2022
-----------------

et publication du

01 juillet 2022
-----------------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. GOUPIL Gervais

<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2021</b>
---------------------------------------

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	20 982,28
	- un excédent reporté de :	1 632 291,85
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 611 309,57
	- un déficit d'investissement de :	4 289,54
	- un déficit des restes à réaliser de :	57 424,63
	Soit un besoin de financement de :	61 714,17
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	1 611 309,57
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	61 714,17
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 549 595,40
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	4 289,54

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Tocqueville-les-murs

Le Président Serge GIRARD

Communauté de Communes

Campagne de Caux

52 Impasse du Lin

76110 GODERVILLE